

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



جمهورية القمر المتحدة

وحدة - تضامن - تنمية

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU SECTEUR BANCAIRE

LE MINISTRE

وزارة المالية والميزانية والقطاع
المصرفي

مكتب الوزير



Moroni le,

09 Mai 2023

ARRÊTE N°23- 025 /MFBSB/CAB
Portant réorganisation du Comité de Pilotage
chargé de l'opérationnalisation de la scission de la
SNPSF

LE MINISTRE



VU La Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001 révisée par la loi Référendaire Promulguée par le décret n°09-066/PR du 23 mai 2009 ; révisée par Référendum, le 30 juillet 2018;

VU La loi n°06/001/AU du 02 janvier 2006 portant Réglementation Générale des Sociétés à Capitaux publics et des Établissements publics, promulguée par le décret n°07-011/PR du 07 février 2007 ;

VU Le décret n°05-049/PR du 11 juin 2005 portant Statuts de la Société nationale des Postes et des Services Financiers ;

VU Le décret n° 20-120/PR du 02 septembre 2020, portant Scission de la SNPSF en deux entités bancaires et postales

VU Le décret n° 11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifiés par les décrets n°11- 139/PR du 12 juillet 2011 et n°16-102/PR du 14 juin 2016 ;

VU Le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de L'Union des Comores ;

VU l'arrêté n°021-058/MFBSB du 08 novembre 2021, Portant restructuration du Comité de suivi de la scission de la SNPSF en Comité de Pilotage chargé de l'opérationnalisation de la scission de la SNPSF ;

VU Les nécessités de service ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le Comité de Pilotage chargé de l'opérationnalisation de la scission de la SNPSF est réorganisé et composé tel que ci-après :

Fonction	Institution	Titre / Nom
Président : Représentant le ministère de tutelle	Ministère des Finances	Yahaya Ahmed Houmadi
Membre : Représentant le ministère de tutelle	Ministère des Postes	Ali Mohamed Hassane
Membre : Représentant la Banque Postale	BPC	Swabira SAID
Membre : Représentant la Poste Comores	SNPSF	Mariama Ahmed Abdou
Point focal : En charge des diligences comptables	SNPSF	Mohamed Ali Imam
Point focal : En charge des diligences juridiques	SNPSF	Mohamed Soifyat
Points focaux En charge des travaux sur les RH	SNPSF	Mohamed Abdallah Boina SAID NASSUR
Point focal : En charge des travaux sur les SI	SNPSF	Ahmed Ali Ibouroi

Article 3 :

Le comité de pilotage de la scission de la SNPSF est placé sous la tutelle du Ministère des Finances, du Budget et du secteur bancaire qui en assure la présidence.

Les points focaux pourront être remplacés, si les circonstances l'exigent, par note de service adoptée par le président comité de pilotage après consultation des membres.

Article 4 :

Le Comité de pilotage a pour missions :

- Finalisation des bilans d'ouverture
- Séparation du portefeuille good bank et bad bank basé sur les comptes retravaillés
- Décision sur la répartition des immobilisations corporelles/succursales
- Comptes retraités par les auditeurs actuels
- Pilotage de la due diligence
- Traiter tous les aspects juridiques relatifs aux transferts et aux contrats ou dispositions légales nécessaires aux transferts.
- Déposer le dossier de scission au Registre de Commerce - avec les approbations nécessaires comme conditions suspensives
- Etablir un état des lieux des effectifs de la SNPSF sur la base des études réalisées par APEX, PwC et FINACTU.
- Produire une fiche synthétique sur les droits et devoirs des parties prenantes en cas de cessation de contrat de travail
- De façon plus générale, toute mission requise par les textes réglementant les scissions de société.

Article 5 :

Les membres du Comité de pilotage, relevant de la SNPSF bénéficieront d'une indemnité spécifique d'astreinte qui sera précisé par le ministère. Le comité de Pilotage mise en place sera opérationnel dès la date de signature du présent arrêté et pour une durée de 9 mois.

Le paiement des indemnités est soumis par les intéressés à l'avis de non objection du Président du comité de pilotage.

Article 6 :

Afin de faciliter les travaux du Comité de Pilotage, le Secrétaire Général du Ministère des finances et celui du Ministère des postes serviront de relais entre le Comité de pilotage et leur Ministres respectifs.

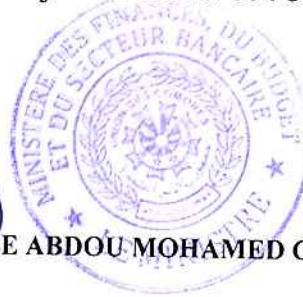
Article 7 :

Le comité de pilotage veillera au respect des délais relatifs aux repères structurels du programme FMI.

A la fin de la mission, un rapport définitif leur sera remis par le Comité de pilotage.

Article 8 :

Le Secrétaire Général du Ministère des Finances, du budget et du Secteur Bancaire, le Secrétaire Général du Ministère chargé des postes et le Directeur Général de la SNPSF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui, prenant effet à compter de sa date de signature, sera enregistré au journal officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.



MZE ABDOU MOHAMED CHANFIOU